

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[PARCOURS 1 - Consulter le corpus des recueils collectifs de poésies françaises du XVI^e siècle apparentés au *Trésor des joyeuses inventions*](#)[Collection](#)[ŒUVRE : Recueil de vraie poésie française](#)[Collection](#)[Édition : 1543 - Recueil de vraie poesie francoyse - Janot](#)[Item\[1543_Recvrayepoesiefr_Janot\] 064 Il fait grand mal à quelque Crediteur](#)

[1543_Recvrayepoesiefr_Janot] 064 Il fait grand mal à quelque Crediteur

Présentation générale du poème

Titre de la pièce Non estre ingrat des biens faitz.
Incipit non modernisé Il fait grand mal à quelque crediteur

Les pages

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Présentation de l'exemplaire

Formatin-8
Imprimeur-libraire Janot, Denis
Date 1543
Lien vers la notice du catalogue de la bibliothèque où est conservé l'exemplaire <https://opacplus.bsb-muenchen.de/title/BV001473774>
Type de numérisation Numérisation totale

Emplacement du poème

Rang dans le recueil n° 064
Foliotation F8v

Informations sur la notice

Contributeur(s) Réach-Ngô, Anne
Mentions légales

- Fiche : Équipe Joyeuses inventions ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Image(s) : Google Books

Notice créée par [Côme Saignol](#) Notice créée le 17/10/2017 Dernière modification le 17/12/2021



Le recueil de poésie
Non estre ingrat des biens
faictz.

Il fait grand mal à quelque creditur,
Quand il ne peut auoir son payement,
Encores plus, quand voit son debiteur
Nyer le prest: car si tant seulement,
Le confessoit, seroit allegement
Au creditur, d'attendre en esperance:
Mais perdre tout, luy'est vn grand tourment.
Qui perd le sien, il perd la patience:

Huiſtain.

Vostre obligé (monsieur) ie me confesse,
Comme de vous ayant receu grand bien,
De vous payer ne vous feray promesse:
Car ne pourrois en trouuer le moyen.
Si respondant voulez, ie le veulx bien,
Mon cueur respond, & se met en ostaige,
C'est mon thresor, d'autres biens ie n'ay rien,
Ie vous supply le retenir pour gaige.

Aultre Huiſtain.

Le lendemain des nopces on vint veoir
Si l'espouſé estoit point la nuit morte,
Et si